

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucine Nabhan

<https://www.cadre21.org/membres/b84d565e3eff45268113fe7a>

Date d'obtention : 2024-02-26 01:57:34

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Intervention rapide qui commence par une évaluation de l'incident avec la trousse sexto
- Suivre les étapes indiquées dans la trousse
- confisquer le cellulaire
- Appeler la police pour leur remettre le cellulaire.
- Avertir la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

1. Intervention rapide
2. Évaluation de l'incident avec la trousse
3. Saisie de l'appareil, rédaction d'un rapport et avis courriel au DPCP
4. La police fera le suivi

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Utiliser conformément la trousse Sexto et suivre les étapes indiquées;
- Ne jamais chercher à voir les photos; le remettre à la police
- Ne pas faire de divulgation concernant l'incident et les élèves impliqués.